
Coste, Simiane de la

Studies

1909

Chevalier de la Coste B

Follow this and additional works at: https://via.library.depaul.edu/vdpstd_costes

Recommended Citation

Chevalier de la Coste B.

https://via.library.depaul.edu/vdpstd_costes/2

This Article is brought to you for free and open access by the Studies at Via Sapientiae. It has been accepted for inclusion in Coste, Simiane de la by an authorized administrator of Via Sapientiae. For more information, please contact digitalservices@depaul.edu.

Création de l'Hôpital des forçats de Marseille : Lettre du Chevalier de Simiane de la Coste dans Raoul ALLIER et dans Pierre COSTE

Coste II, 525-527

754. — GASPARD DE SIMIANE DE LA COSTE A SAINT VINCENT

Marseille, 1645.

Je vous écris pour vous taire savoir le progrès de l'hôpital, à l'établissement duquel vous avez tant contribué (1). Vous aurez appris par ma dernière comme, après beaucoup de résistance par l'aide de Notre-Seigneur, on nous a donné les malades des galères. Certes, je ne vous saurais exprimer la joie que reçoivent ces pauvres forçats lorsqu'ils se voient transportés de cet enfer dans l'hôpital, qu'ils appellent un paradis. A l'entrée seulement on les voit guérir de la moitié de leur mal, parce qu'on les décharge de la vermine dont ils viennent couverts, on leur lave les pieds, puis on les porte dans un lit un peu plus mol que le bois sur lequel ils ont accoutumé au coucher. Et ils sont tous ravis de se voir couchés, servis et traités avec un peu plus de charité que dans les galères, où nous avons renvoyé grand nombre de convalescents qui y fussent morts. Certes, Monsieur, nous pouvons dire que Dieu a béni cette œuvre ; ce qui paraît non seulement en la conversion des mauvais chrétiens, mais même des Turcs qui demandent le saint baptême.

Raoul ALLIER : "La Compagnie du St-Sacrement à Marseille" Paris, 1909,
Documents, pp. 198-200,

[entre crochets et en rouge, les passages omis par Pierre Coste en II, 525-527]

XXXVII. — DE M. LE CHEVALIER DE LA COSTE.

L'entrée des forçats à l'hôpital — Sollicitation des lettres patentes.

[Monsieur, j'ay creu estre de mon devoir de vous reasseurer de mon tres humble service et de mon obeissance et] vous faire sçavoir le progres de l'hopital a l'establissement duquel vous avés tant contribué. Vous aurés appris par ma derniere comme apres beaucoup de resistances [de la part de ceux mesmes desquels nous devions attendre du secours qu'a] l'aide de N. Seig, on nous a donné les malades des galeres. Certes je ne vous sçaurais exprimer la joye que reçoivent ces pauvres forçats lorsqu'ils se voient transportés de cet enfer dans l'hôpital qu'ils appellent un paradis. A l'entrée seulement on les guerit de la moitié de leur mal parce qu'on les decharge de la vermine dont ils viennent couverts, on leur lave les pieds, puis on les porte dans un lit un peu plus mol que le bois sur lequel ils ont accoutumé de coucher, et ils sont tous ravis de se voir couchés, servis et touchés [Coste a lu 'traités'] avec un peu plus de charité que dans les galeres ou nous avons [desja] renvoyé grand nombre de convalescents qui y fussent morts. Certes, Monsieur, nous pouvons dire que Dieu a beni ceste œuvre ; ce qui paraist non seulement en la conversion des mauvais chrestiens, mais [199*1645] mesme des Turcs qui demandent le saint baptisme. [M. des... (1) qui prend grande part à l'avancement de ceste bonne œuvre est incessamment apres Mr le chancelier pour les lettres pattantes qu'il vous a plu de dresser ; elles nous sont fort necessaires pour les affaires de ceste maison. Ce pourquoy je vous suplie tres humblement de joindre vos charitables soins avec les siens pour en obtenir l'expedition. Je vous demande encore, Monsieur, dans la confiance que j'ay a vostre bonté la continuation de vostre amitié pour celui qui sera jusques au dernier moment de sa vie tres fidelement,

Monsieur, votre tres humble et tres obeissant serviteur,

de la Coste Simiane
A Marseille, ce 30 may 1645.

Adresse : A Monsieur de Montmort, conseiller du roy.]

Note de Louis-Antoine de Ruffi ;

Une partie de ceste lettre est imprimée dans la Vie de Mr Vincent de Paul, page 130, sous l'adresse dudit sieur Vincent (2).

J'ay copié ces trois lettres sur leurs originaux, m'ayant esté communiqués le 9 janvier 1706 par Mr de Garcin, superieur de la Mission de France à Marseille (1).

Notes de Pierre COSTE

Lettre 754. — Abelly, *op. cit.*, 1. I, chap. XXVIII, 1er éd., p. 130

Ce fragment de lettre se trouve tout entier dans une lettre adressée le 30 mai 1645 par le chevalier de la Coste à M. de Montmaur, conseiller du roi. (Cf. *La Compagnie du Très-Saint-Sacrement de l'autel à Marseille*. Documents publiés par Raoul Allier, Paris, 1909, in-8, p. 198.) Abelly se serait-il trompé de destinataire, ou le chevalier de la Coste aurait-il écrit dans les mêmes termes à M. de Montmaur et à saint Vincent ? Raoul Allier préfère la première hypothèse (*ibid.*, p. 199 note 2) ; la seconde semble plus vraisemblable, car ce que dit ici le chevalier s'applique fort bien à saint Vincent.

Gaspard de Simiane de la Coste, né à Aix en 1607, avait été ramené à Dieu par la mort prématurée d'une personne qu'il aimait. Il vint à Paris, y étudia l'art de la controverse sous le P. Véron et se lia avec saint Vincent de Paul, qui développa dans son cœur l'amour des malheureux et l'intéressa particulièrement au sort des pauvres galériens. C'est à lui surtout, à saint Vincent et à Mgr Gault évêque de Marseille, qu'est due la fondation de l'hôpital des forçats établi dans cette ville. Il créa aussi *l'œuvre des femmes bohèmes* en faveur des femmes qui suivaient les galères, soit pour ne pas abandonner leurs maris, soit pour d'autres raisons moins avouables. Le pieux chevalier était plein des maximes de saint Vincent. Il se conformait, autant qu'il le pouvait, à la règle des missionnaires : lever à quatre heures, une heure d'oraison, lecture d'un chapitre du Nouveau Testament à genoux et tête nue, une demi-heure de lecture spirituelle, visite au Saint-Sacrement avant et après les sorties, retraite mensuelle, retraite annuelle de huit jours. Son temps était pris en grande

partie par les galériens de l'hôpital, auxquels il se plaisait à apporter ses consolations et ses soins. Les missionnaires n'avaient pas de meilleur auxiliaire. Il mourut de la peste le 24 juillet 1649, victime de son dévouement, dans des circonstances que nous rapporterons plus loin. M. de Ruffi a publié sa vie en 1659. (*Vie de M. le chevalier de la Coste*, Aix, in-8°.)

- 1) Les biographes de Jean-Baptiste Gault, évêque de Marseille (Marchetty, *op. cit.*, p. 206), et du chevalier de la Coste (Ruffi, *op. cit.*, p. 123) font remonter les commencements de l'hôpital des forçats à l'année 1618, à une époque où Philippe-Emmanuel de Gondi était général des galères, et saint Vincent son conseiller écouté. Faute de moyens sans doute, l'établissement resta inachevé Jean-Baptiste Gault reprit le projet, y intéressa le chevalier de la Coste, saint Vincent, la duchesse d'Aiguillon et d'autres personnages influents et mourut sans avoir rien commencé. Le chevalier de la Coste se consacra à cette œuvre et eut la joie de la voir aboutir, grâce aux mêmes concours.

Notes de RAOUL allier

- (1) Le nom est resté en blanc dans la copie de Ruffi.
- (2) C'est Abelly que Ruffi vise dans cette note. Abelly rapporte au seul Vincent de Paul la fondation de l'hôpital des forçats. C'est tout juste s'il ajoute : «A quoi feu M. Gault, évêque de Marseille et feu M. le chevalier de la Coste, gentilhomme provençal très charitable, ont aussi beaucoup contribué de leurs soins et sollicitations.» Il semble, à l'en croire, que Vincent ait obtenu les lettres patentes avant que Gaspard de Simianene soit allé les solliciter à Paris, et cette impression est encore aggravée par la substitution — involontaire sans doute

— du nom de Vincent à celui de M. de Montmort sur l'adresse de la lettre qu'on vient de lire. Voir la biographie de Vincent de Paul par Abelly, à la page [200] 130 de l'édition de 1664 — Une autre erreur, inspirée par celle d'Abelly, a été commise par M l'abbé Maynard. Il raconte qu'en 1645 le chevalier de la Coste vint à Paris solliciter l'expédition des lettres patentes et que, les ayant obtenues à la recommandation de Vincent, il lui écrivit à son retour cette lettre du 30 mai 1645. Or, non seulement cette lettre est adressée à M. de Montmort, mais à cette date le chevalier n'était pas encore parti pour Paris. (Voir *Saint-Vincent-de-Paul, son temps, sa vie, son œuvre*, t. 1, p. 218.)

(1) Les trois lettres dont il s'agit sont celles qui sont ici publiées sous les n° XIV, XXVIII et XXXVII. Louis-Antoine de Ruffi est le fils de l'historien et le continuateur de son œuvre.